



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 6 mai 2013 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 1145092004 visant à permettre aux résidents sur un terrain bâti, pour les terrains du site Contrecœur identifié à l'annexe A intitulée « Territoire d'application » du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017), la plantation de l'essence d'arbre de leur choix ainsi que la possibilité de planter l'arbre à l'intérieur de la limite avant du terrain, et ce, malgré les dispositions des articles 276 et 277 du règlement cité précédemment.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR D'AVRIL 2014

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement